

DOSSIER D'INSCRIPTION

(version 2 du 11/02/2021)

Certificat Complémentaire

(en cours d'habilitation)

Développer, Entreprendre

Du 11 octobre 2021 au 17 juin 2022

photo

NOM : PRENOM :

SEXE: M - F AGE :

NOM DE JEUNE FILLE : SITUATION DE FAMILLE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

DEPARTEMENT DE NAISSANCE : Pays :

ADRESSE :

.....

COURRIEL (*bien écrire*) : @ TEL :

Ref du texte du diplôme : Arrêté du 5 juillet 2018 portant création du certificat complémentaire « développer-entreprendre » associé à des spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive »

Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives des Antilles et de la Guyane organise une session de formation :

Public : Pour tous public

Pré requis : Etre titulaire d'un :

- aux brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport dont les mentions et spécialités sont inscrites à l'annexe II-I
- au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités de randonnée
- au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » ;
- au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport « performance sportive ».

Ouvert aussi aux personnes non titulaires d'un BPJEPS/DE ou DES en formation continue non certifiante.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, merci d'adresser un courriel à notre référent handicap afin qu'il puisse répondre à votre problématique.

Jean BAGGIONI : jean.baggioni@creps-pap.sport.gouv.fr

Coût : 490 €uros

Frais d'inscription et de dossier : 50 euros (non remboursable)

Nombre de places : Minimum : Maximum : 10

Durée de la formation : 70 heures en centre et 30 heures en entreprise

Date des tests de sélection : Sur Dossier

Détail des tests : Sur dossier

Objectif de la formation :

EC de Porter un diagnostic dans une approche territoriale, sociologique, économique et marketing en vue de faire émerger un projet de développement ou de création d'activité.

- Effectue un état des lieux concerté avec les parties-prenantes du projet, comportant :
 - ✓ les activités et caractéristiques de la structure o le modèle économique de la structure
 - ✓ les acteurs en présence et leurs interactions o le marché existant (offre, demande, besoins...)
 - ✓ les évolutions technologiques et les innovations
- Formalise un diagnostic partagé avec les parties prenantes (partenaires, hiérarchie, financeurs,...) :
 - ✓ Formule une problématique contextualisée
 - ✓ Analyse les forces et faiblesses
 - ✓ Élabore un document support o Présente ce diagnostic
- Définit une offre adaptée :
 - ✓ Positionne son offre de service ou de produit
 - ✓ Choisis-le (ou les) public(s) cible(s)
 - ✓ Définit sa stratégie de commercialisation
- Lie le projet au modèle économique de la structure :
 - ✓ Choisit les critères de rentabilité en lien avec les objectifs de la structure
 - ✓ Mène l'étude budgétaire du projet o Positionne son activité ou son projet de développement au regard du cadre comptable et fiscal
 - ✓ Identifie les avantages et limites des statuts juridiques en adéquation avec le projet
 - ✓ Identifie les ressources d'accompagnement à la création d'entreprise existantes dans le cas de projet de création de structure
- Formalise le projet en vue de convaincre :
 - ✓ Conçoit un support de présentation
 - ✓ Adapte son discours à ses différents interlocuteurs
 - ✓ Conçoit une stratégie de communication de son projet

Contenus :

UC : Conduire une démarche de création ou de développement d'activité

OI 1 : Mener un diagnostic

OI-1-1 : Effectuer un état des lieux des activités, des caractéristiques de la structure et du marché existant

OI-1-2 : Décrire le modèle économique de la structure

OI-1-3 : Effectuer un état des lieux des acteurs en présence et de leurs interactions

OI-1-4 : Mettre en évidence une problématique contextualisée et les forces et faiblesses du projet

OI 2 : Présenter une offre adaptée

OI-2-1 : Définir l'offre de service ou le produit

OI-2-2 : Expliciter le (ou les) segment (s) visé (s) du marché (public(s) cible(s))

OI-2-3 : Argumenter la stratégie de commercialisation et de communication

OI-2-4 : Argumenter les choix budgétaires

OI-2-5 : Expliciter les avantages et limites du statut juridique de la structure au regard du projet

OI 3 : Formaliser le projet en vue de convaincre

OI-3-1 : Produire des éléments écrits pour étayer sa démarche et son projet

OI-3-2 : Mettre en valeur le projet dans sa présentation

OI-3-3 : Concevoir un discours structuré et adapté à différents interlocuteurs

Modalités d'évaluation :

L'épreuve certificative est évaluée dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport
L'épreuve certificative de l'unité capitalisable constitutive du certificat complémentaire « développer-entreprendre » est la suivante :

1- Présentation orale par le candidat de son projet et sa démarche avec ou sans support. Dans le cas où il choisit d'utiliser un support, celui-ci est libre. Cette présentation à une durée comprise entre 10 minutes et 15 minutes maximum ; 2- Entretien portant sur la démarche et le projet, d'une durée de 40 minutes au maximum.

Lors de l'entretien, les différents documents du candidat produits ou utilisés pour construire son projet (cadre réglementaire, documents comptables, documents de communication, tout élément base de constitution de son projet...), doivent être consultables sous forme imprimée ou numérique à la demande des évaluateurs et/ou à l'initiative du candidat pour étayer son argumentation.

Allègements (si possible) : Déterminés lors d'un entretien le premier jour de formation.

Coordonnateur : Nom : TROVATO **Prénom :** Giovana **mail :** giovana.tro@gmail.com

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au

30/09/2021

(par courrier ou par mail à pascale.fanhan@creps-pap.sports.gouv.fr
ou en direct au CREPS)

Tout dossier incomplet ou hors délai sera refusé

FORMATIONS ET DIPLOMES

- **Titres ou diplômes scolaires et universitaires :**

.....
.....

- **Diplômes jeunesse et sports (cocher la case) :**

Diplôme	BAFA	BAPAAAT	CPJEPS	BPJEPS	DEJEPS	DESJEPS	AUTRES
Option							
cocher							

- **Autres formations non diplômantes :**

MOTIVATION ET EXPERIENCE ENTREPRENARIALE

Indiquez et expliquez :

- Votre situation professionnelle actuelle ;
- La finalité de développer des compétences dans l'entrepreneuriat
- Vos perspectives éventuelles avec ce certificat Complémentaire Développer/Entreprendre

Joindre tout document utile notamment courrier des employeurs potentiels (Présidents d'associations, Maires...)

DISPONIBILITE ET MOBILITE

- La disponibilité implique la participation aux cours mais aussi un investissement important en travail personnel.

Indiquer si vous disposez d'un véhicule et les dispositions que vous prenez pour jouir d'une totale disponibilité et mobilité durant toute la session (les retards et absences ne seront pas tolérés).

SITUATION PROFESSIONNELLE

VOUS ETES SALARIE :

Nom et adresse de votre employeur :

Nom du responsable de la structure : Téléphone :

Votre structure employeur cotise t'elle auprès d'un OPCO (ex : AFDAS, AGEFOS, UNIFORMATION,.....) :

OUI NON

Si oui Lequel :

Avez-vous quitté votre emploi pour entrer en formation OUI NON

VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI : pour la prise en charge fournir l'attestation Pole Emploi

Etes-vous inscrit au Pôle emploi : OUI NON

Date d'inscription :/...../..... N° identifiant:

Etes-vous au RSA : OUI NON

ÊTES-VOUS CONSIDERE COMME INACTIF (ni Pôle Emploi, ni travail) OUI NON

AUTRE STATUT :

Comment financez-vous votre formation (plusieurs réponses possibles) :

Personnel Employeur OPCO Aide Individuelle Région CPF Transition Pro
 Pôle emploi PARCOURSUP Commune Autres Préciser :.....

EXPERIENCE

ACTIVITES DE DIRIGEANT - D'ARBITRE		
FONCTIONS (2)	ASSOCIATIONS	NOMBRE D'ANNEES

(2) Fonctions : arbitre, secrétaire, trésorier, président..., joindre attestation(s) du Président.

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE

- Une copie lisible d'une pièce d'identité (CNI en recto verso ou passeport)
- Les candidats âgés de moins de 18 ans doivent être autorisés par leurs parents ou la personne chargée de l'autorité légale
- Les frais de dossier de 50 € (chèque à l'ordre de l'agent comptable du CREPS),
- Attestation Pôle emploi de moins de trois mois pour les demandeurs d'emploi
- Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de vingt-cinq ans.

PIECES COMPLEMENTAIRES NON OBLIGATOIRES

- * Attestation du Président de l'association si vous êtes dirigeant ou entraîneur précisant les jours, heures, public et nature de votre intervention,
- * Tout document annexe apportant des informations au jury.
- * Photocopie des diplômes ou attestations de stage ou de fin de formation.
- * Courriers d'employeurs potentiels (Présidents, Maires, etc.),

OU AVEZ-VOUS PLUS PARTICULIEREMENT OBTENU L'INFORMATION CONCERNANT CETTEFORMATION ? (UNE CASE SEULEMENT)

- Site Internet du Creps Autre Site Internet Forum Bouche à oreilles Salon
 Rencontre avec un formateur de l'établissement, Accueil du CREPS ; DRAJES Presse Radio Télévision

Tout dossier ne comprenant pas les pièces obligatoires sera refusé

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis

Fait à le

SIGNATURE

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL
Référent Protection des Données Personnelle : QUETTY Mariano : mariano.quetty@creps-pap.sports.gouv.fr

Procédure d'aménagement d'épreuves et/ou de la formation pour personnes en situation de handicap.

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,
- Code de l'action sociale et des familles : article 114,
- Code du sport A. 212-44 et A.212-45,
- Instruction n°08-139 du 12 novembre 2008.

Des restrictions aux prérogatives professionnelles ouverte par la possession de la spécialité ou de la mention du diplôme professionnel du champ JS peuvent être apportées par la DRAJES en fonction de la nature du handicap, si la sécurité des usagers est menacée.

QUI	QUOI	QUAND
Le Candidat	<p>Sollicite la DRAJES de son lieu de domicile une demande d'aménagement d'épreuve et/ou de formation. Si les délais d'inscription le permettent, la demande peut être formulée en cours de formation</p> <p>Référent handicap DRAJES Guadeloupe : Dominique GUINDEUIL Téléphone : 0590 81 33 57 Courriel dominique.guindeuil@drjscs.gouv.fr</p>	<p>Avant les tets d'exigences préalables à la formation</p>
La DRAJES	<p>Communique le dossier de demande d'aménagement, un formulaire d'avis médical type, une proposition de coordonnées de médecins agréés, le descriptif des épreuves et/ou formation dont l'aménagement est demandé (ce document est à destination du médecin)</p>	
Le Candidat	<p>Une fois l'avis médical recueilli :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fait acte de candidature, avec les aménagements, auprès du CREPS, il joint l'avis médical recueilli, - Transmet une copie de ce dossier de candidature au DRAJES de son lieu de domicile. 	
Le CREPS	<p>Au vu de l'avis médical, étudie les modalités d'aménagement en lien avec le médecin.</p>	
	<p>Transmet à la DRAJES, pour accord, la demande du candidat accompagnée de l'avis médical et des aménagements proposés</p> <p>Si accord de la DRAJES, mise ne place des aménagements</p>	

Protection de vos données personnelles

Préinscription et inscription en formation professionnelle

Le CREPS des Antilles et de la Guyane procède à un traitement de vos données personnelles pour les finalités suivantes :

- Organiser les épreuves de sélection pour l'admission en formation ;
- Finaliser l'inscription en formation ;
- Permettre le suivi administratif, pédagogique et financier de votre dossier ;
- Procéder aux élections des représentants au conseil d'administration du CREPS ;
- Envoyer des enquêtes post-formation facultatives ;
- Réaliser des enquêtes statistiques anonymes.

Le CREPS procède à ces traitements de données sur le fondement de l'exercice d'une mission d'intérêt public prévu par l'article 6 e/ du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Les réponses aux champs de ce dossier d'inscription sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, votre inscription en formation ne pourra pas être finalisée. Ces informations sont en effet requises afin de permettre le suivi, par le CREPS des Antilles et de la Guyane et la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) de votre dossier individuel et de votre parcours de formation.

Les données liées à votre inscription sont enregistrées sont conservées 50 ans à compter de la fin des épreuves par le CREPS des Antilles et de la Guyane. Si votre candidature n'est pas acceptée, votre dossier sera conservé 2 ans. Ces données peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- la Délégation Régional Académique à l'Engagement et aux sports (DRAJES) ;
- les organismes finançant votre formation ;
- les structures vous accueillant en stage ;
- le centre de formation des apprentis (CFA) dont relève votre formation, si vous êtes en contrat d'apprentissage.

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication sur vos données personnelles. Ces droits peuvent être limités en fonction de la législation en vigueur et des nécessités répondant à la bonne exécution des finalités susvisées.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données par courriel : dpd@creps-pap.sports.gouv.fr en précisant votre demande accompagnée d'un justificatif de votre identité.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la Loi informatique et libertés susvisés.

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL